NOUVEAU À SAINT-MANDÉ !

PAYEZ VOTRE STATIONNEMENT PAR SIMPLE SMS !

En partenariat avec la Ville de Saint-Mandé, et les opérateurs de téléphonie Bouygues télécom, Orange et SFR, Q-Park lance le paiement par SMS. Ce service ne nécessite aucune inscription, tous les téléphones portables peuvent y accéder.

Grâce au système de paiement développé par **Cell2Park**, les personnes qui désirent stationner en voirie sur la commune de Saint-Mandé peuvent payer avec leur téléphone portable, en envoyant un simple SMS. Ils seront facturés directement sur leur prochaine facture téléphonique.

Où puis-je payer mon stationnement par SMS ?

Ce service est disponible sur toute la voirie de la commune de Saint –Mandé, selon la tarification en vigueur.

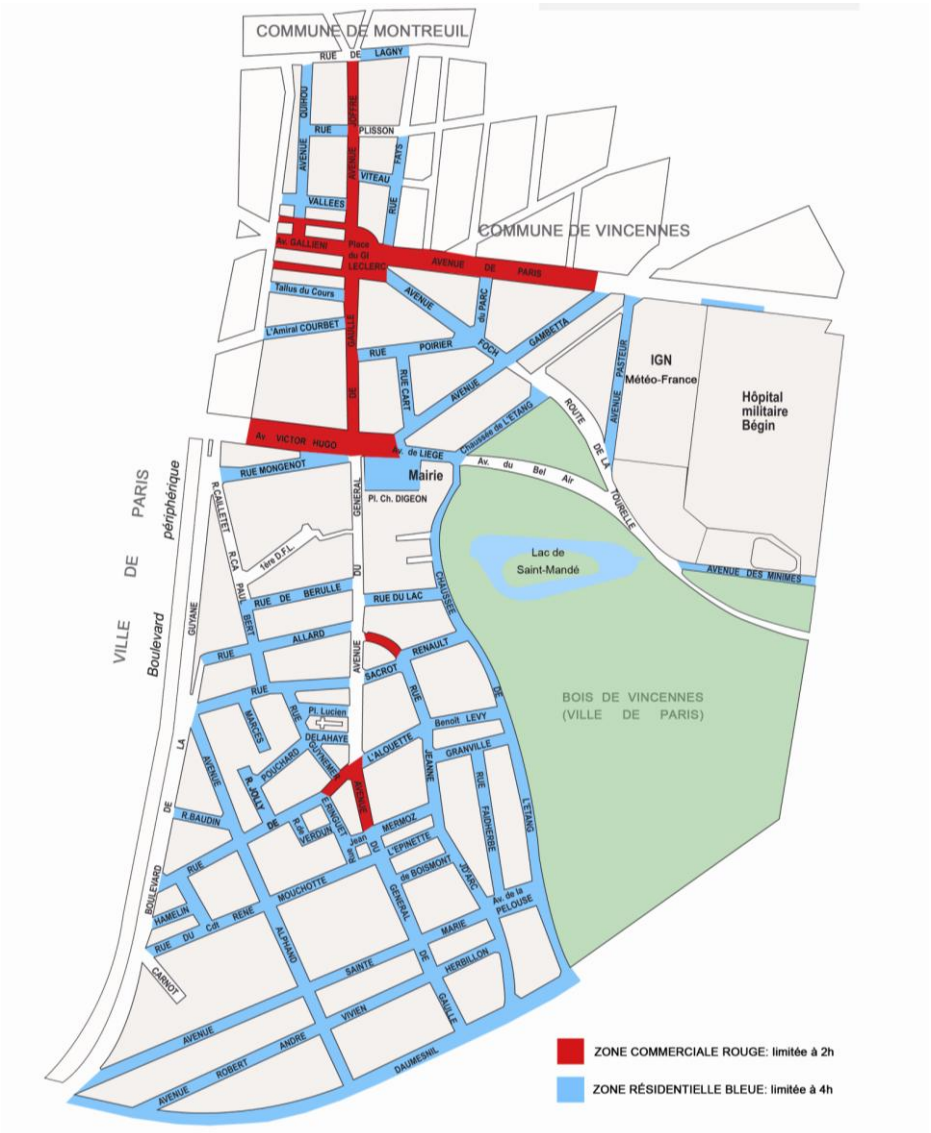

I Une signalétique facile à reconnaitre :

Les horodateurs des rues proposant ce service sont immédiatement reconnaissables par un habillage spécifique, bleu ou rouge selon la zone, accompagné du logo du service. Un mode d'emploi est également apposé sur l'horodateur.

I Comment payer votre stationnement?

Quand vous êtes garé, il lui suffit d'envoyer un SMS contenant votre immatriculation au numéro prévu selon la zone et la durée de votre stationnement. A la fin de ce temps, un SMS vous est envoyé, vous avez alors la possibilité de prolonger votre stationnement.

En zone bleue :

1. Envoi de votre plaque d'immatriculation par SMS:

Exemple : AA-000-AA

Envoyez AA000AA au :

80 94 1 pour 1h de stationnement[1]
80 94 2 pour 2h de stationnement[2]

En zone rouge :

1. Envoi de votre plaque d'immatriculation par SMS:

Exemple : AA-000-AA

Envoyez AA000AA au :

80 94 9 pour 1h de stationnement[1]

(1) 2€ pour 1 heure de stationnement, dont 0,10€ de coût du service + coût éventuel du SMS
(2) 2,75€ pour 2 heures de stationnement dont 0,15€ de coût du service + coût éventuel du SMS

2. Réception de votre confirmation de paiement. Votre véhicule est autorisé à stationner pendant la durée choisie.

3. Vérification de la validité de votre stationnement par les agents.

4. Alerte par sms 10 min avant la fin de votre stationnement, avec possibilité de le prolonger 4 heures maximum en zone bleue et 2 heures maximum en zone rouge.